

**Concours : RH-015(22)**  
**Emploi d'été 2023 – Personnel enseignant**  
**Programme Jeunesse Action**  
**AVIS INTERNE-EXTERNE**

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans le domaine de l'Enfance en difficulté. Nous invitons le personnel enseignant intéressé à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

---

**Programmes EED : Jeunesse Action**

<b>Qui ?</b>	Personnel enseignant qualifié au cycle moyen qualification en enfance en difficulté requise spécialiste en enfance en difficulté un atout expérience dans une classe de l'Article-23 un atout.
<b>Quand ?</b>	du 4 juillet au 25 juillet 2023 - Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 14 h 30
<b>Où ?</b>	École publique Jean-Éthier-Blais
<b>Rémunération :</b>	56,34 \$ de l'heure
<b>Superviseure :</b>	Carole Paquette

---

**Description des tâches :**

- Gérer de l'argent comptant;
- Gérer les formulaires variés;
- Pouvoir bien communiquer;
- Gérer l'assiduité;
- Livrer la programmation à son groupe ciblé;
- Gérer et participer à de nombreuses activités communautaires;
- Gérer et faire la collecte de données;
- Travailler en équipe;
- Assurer la sécurité de tous.

**Exigences et qualifications :**

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1.

---

Veillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant 12 h le 24 avril 2023 à l'attention de :

**Carole Paquette**  
Direction des services à l'élève  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794  
Courriel : [emplois@grandnord.ca](mailto:emplois@grandnord.ca)

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.*

**Anne-Marie Gélineault**, présidente

**Sébastien Fontaine**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.